Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Remboursement de pension alimentaires/ trop percu

Par Dexy

Un huissier a fait mettre en place une saisie de la pension alimentaire, il y a plusieurs années. Je percevais donc 250 euros chaque mois de cette façon.
Mon enfant a ete placé en foyer un moment en 2019, l'huissier a refusé d'arrêter les saisines car mon ex mari n'avait fait aucune demande au juge,la pension m'était due.
Nous venons de passer devant le Jaf car il ne veux plus payer de pension (retraite gendarmerie).
Il en profite pour demander le remboursement des pensions que j ai perçues quand mon fils etait placé.
Il y a 1 mois, la juge rend sa decision.
Elle condamne monsieur a 130 euros de pension contre 250 auparavant (logique puisqu il a une baise de revenus) et me condamne a rembourser ces sommes qui m etaient soit disant dues..
Je propose a l'avocate de mon ex mari une compensation sur 2 ans, mais le dialogue semble compliqué voir compromis..
Je crois que la compensation ne pourra se faire, elle fint de ne pas comprendre ce que c'est.
Je dois donc percevoir la pension d un côté et rembourser ma dette de l autre. Dois je obligatoirement faire une main levée de la saisine ? (car l'avocate de mon ex mari l'exige mais pour moi cela signifie arrêt des pensions car je sais qu il ne versera rien ou toujours avec beaucoup de retard, c est un tres mauvais payeur)
L'huissier dit qu on peut simplement en modifier la somme mais dans ce cas, qui paiera les frais de modification ?
Je propose un echelonnement de la dette sur 2 ans, soit 130 euros par mois.
Mon ex epoux exige moins de 2 ans et plus de 130 euros par mois. Mais il me semble que la loi m autorise ce delais de 2 ans.
Impossible pour moi de faire plus de 130 euros, c est deja beaucoup. Son avocate me dit qu il peut lui aussi demander un huissier. Et c est bien là ce qu il veut pour se venger.
Que puis je faire ?
Je gagne trop pour percevoir des aides juridictionnelles mais pas assez pour me payer les services d un avocat.
Si je fais intervenir le tribunal judiciaire, est ce gratuit
Merci de votre aide
Cordialement